

ANNEXE C

RADAR À MOYENNE PORTÉE (RMP) DE L'ARMÉE CANADIENNE

Liste des données essentielles au contrat (LDEC)

Description des éléments de la LDEC

Voici la description des divers éléments des blocs d'information figurant dans les formulaires de Liste des données essentielles au contrat (LDEC) :

Bloc 1 – Numéro d'élément

Un numéro séquentiel de trois chiffres identifiant chaque élément individuel des données requises.

Bloc 2 – Titre

Titre des données auquel fait référence la présente LDEC.

Bloc 3 – Sous-titre

Le sous-titre de l'élément des données de la LDEC si le titre doit être précisé davantage.

Bloc 4 – Numéro de l'élément de données

Numéro de description des données (DD) auquel fait référence la présente LDEC.

Bloc 5 – Référence

L'article du contrat ou le numéro de paragraphe du besoin, ou d'un autre document pertinent décrivant l'effort de travail associé à l'élément des données visé.

Bloc 6 – Bureau demandeur

Précise l'autorité chargée de définir le besoin en données et de s'assurer de l'acceptabilité de l'élément des données effectivement livré.

Bloc 7 – Inspection

Précise les exigences d'inspection et d'acceptation de l'élément des données requis.

Les codes suivants sont utilisés :

<u>CODE</u>	<u>INSPECTION</u>	<u>ACCEPTATION</u>
SS	Source	Source
DD	Destination	Destination
SD	Source	Destination

DS Destination Source

Bloc 8 – Code d’approbation

La mention A indique que l’approbation de la version préliminaire est requise avant la présentation du document final.

Bloc 9 - Intrants

La mention X indique que les données représentent les résultats intégrés des intrants des entrepreneurs correspondants.

Bloc 10 - Fréquence

Indique la fréquence de la livraison des données requises.

Les codes de fréquence suivants sont utilisés :

ANNLY	Annuel
ASGEN	Dès que produit
ASREQ	Selon les besoins
BI-MO	Tous les deux mois
BI-WK	Toutes les deux semaines
DAILY	Quotidien
MNTHY	Mensuel
ONE/R	Une fois avec révisions
OTIME	Une fois
QRTLY	Trimestriel
RAB	Révisions au besoin
SEMIA	Semestriel
WKLY	Hebdomadaire

Bloc 11 – En date du

La date de présentation à laquelle l'élément des données requis est livrable, ou la contrainte en cas de contrainte liée à un événement ou un jalon, si une seule présentation est requise.

Les abréviations suivantes sont employées pour identifier les contraintes :

ASGEN	Dès que produit
ASREQ	Selon les besoins
DACA	Jours suivant l'attribution du contrat
DATA	Jours suivant l'autorisation de tâches
MACA	Mois suivant l'attribution du contrat
EOM	Fin du mois
EOQ	Fin du trimestre

Bloc 12 - Date de la présentation initiale

La date de la présentation initiale à laquelle l'élément des données requis est livrable, ou la contrainte en cas de contrainte liée à un événement ou un jalon, si plusieurs présentations sont requises.

Les abréviations mentionnées ci-dessus au Bloc 11 sont employées pour désigner les contraintes.

Bloc 13 - Date de la présentation subséquente

La date de la présentation subséquente à laquelle l'élément des données requis est livrable, ou la contrainte en cas de contrainte liée à un événement ou un jalon, si plusieurs présentations sont requises.

Les abréviations mentionnées ci-dessus au Bloc 11 sont employées pour désigner les contraintes.

Bloc 14 - Distribution et destinataires

Les destinataires et le nombre de copies requises (copies papier et copies électroniques) pour la présentation initiale et les présentations subséquentes de l'élément des données.

Les abréviations suivantes sont employées pour les divers destinataires :

AC	Autorité chargée du contrat
AA	Autorité des achats
AT	Autorité technique

IRBA Autorité des retombées industrielles et régionales

Bloc 15 - Total

Le nombre total de copies (copies papier et copies électroniques) pour la présentation initiale et les présentations subséquentes de l'élément des données.

Bloc 16 - Remarques

Renseignements supplémentaires et précisions.

Blocs 17 - 19

Ces blocs sont réservés aux précisions et commentaires de l'entrepreneur, au besoin.

Liste des LDEC

- 1278-PMP-001 Plan de gestion du projet
- 1278-PMR-002 Rapport d'étape
- 1278-PMR-003 Ordre du jour
- 1278-PMR-004 Compte rendu de la réunion
- 1278-PMR-005 Rapport d'étape pour le soutien en service
- 1278-SES-001 Spécifications
- 1278-SES-002 Procédure d'essai de premier article
- 1278-SES-003 Rapport d'essai du premier article
- 1278-SES-006 Document de contrôle pour les interfaces (DCI)
- 1278-SES-007 Document de contrôle pour les interfaces ISDA
- 1278-HWT-007 Plan d'Acceptation de Tests
- 1278-HWT-008 Procédures et description de l'essai d'acceptation
- 1278-HWT-009 Rapport de l'essai d'acceptation
- 1278-SWS-001 Description des logiciels
- 1278-ILS-001 Plan de soutien logistique intégré (PSLI)

Numéro de l'appel d'offres : W8476-133817

1278-ILS-002 Plan de maintenance (PM)

1278-ILS-003 Liste des pièces de rechange recommandées (LPRR)

1278-ILS-004 Liste des outils et équipement d'essai spécialisés (LOEES)

1278-ILS-005 Données techniques (Publications et dessins industriels)

1278-ILS-006 Plan directeur de la formation (PDF)

1278-ILS-007 Analyse des tâches, formation

1278-ILS-008 Objectifs de rendement (OREN) et vérifications des objectifs de rendement

1278-ILS-009 Trousse de formation

1278-ILS-0010 Liste du matériel didactique recommandé (LMDR)

1278-ILS-0011 Plan de gestion de la configuration (PGC)

1278-ILS-0012 Fiche Signalétique du Fournisseur (MSDS)

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-PMP-001	Plan de gestion de projet		1278-PMP-001		AC	5	2		1
5. Référence EDT ACQ Para 3.2.1 EDT ISS Para 1.3.2, 4.1.2	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intrans	AA				1
					AT				2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale Proposition	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total	5	2		4
16. Remarques Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant l'attribution du contrat. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau le plan de gestion du projet dans les 10 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé		19. Prix estimé					

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-PMR-002	Rapport d'étape		1278-PMR-002		AC		1		1
5. Référence EDT ACQ Paras 3.7.1, 3.8.1	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA		1		1
					AT		1		1
					IRBA				
10. Fréquence QRTLY	11. En date du	12. Présentation initiale 3 MACA	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		3		3
16. Remarques									
Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 15 jours suivant la présentation initiale. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau le Rapport de Progrès dans les 10 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-PMR-003	Ordre du jour de la réunion		1278-PMR-003		AC		1		
5. Référence EDT ACQ paras 3.3.2, 3.4.2, 3.5.2, 3.6.2	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA		1		
					AT		1		1
					IRBA				
10. Fréquence ASREQ	11. En date du	12. Présentation initiale Bloc 16	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		3		1
16. Remarques									
Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 2 jours avant la réunion. Présentation initiale (bloc 12) : au moins quatre jours ouvrables avant une réunion. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau l'ordre du jour modifié à la réunion.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-PMR-004	Compte rendu de la réunion		1278-PMR-004		AC		1		1
5. Référence EDT ACQ Paras 3.3.2, 3.4.2, 3.5.2, 3.6.2	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA		1		1
					AT		1		1
					IRBA				
10. Fréquence ASREQ	11. En date du	12. Présentation initiale Bloc 16	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		3		3
16. Remarques									
<p>Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 10 jours suivant la présentation initiale.</p> <p>Présentation initiale (bloc 12) : La première soumission devra être présentée dans un délai maximal de 10 jours ouvrables suivant la réunion. Dans la mesure du possible, le procès-verbal sera lu et adopté à la réunion.</p> <p>Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau le procès-verbal modifié dans un délai maximal de 10 jours ouvrables après la révision, au besoin seulement.</p>									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-PMR-005	Rapport d'étape pour le soutien en service		1278-PMR-005		AC				
5. Référence EDT ISS Paras 8.13.1	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation	9. Intransit	AA		1		1
					AT		1		1
					IRBA				
10. Fréquence MNTY	11. En date du	12. Présentation initiale Bloc 16	13. Présentation subséquente		15. Total		2		2
16. Remarques La première soumission est requise à la fin du premier mois au cours duquel du soutien en service est requis pour les réparations des pièces ou des systèmes.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséq.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-SES-001	Spécification du produit		1278-SES-001		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 4.2.1	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale 4 MACA	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		2		2
16. Remarques									
Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau les spécifications de produit modifiés dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données	14.	1re		Subséqu.		
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
1278-SES-002	Procédure d'essai de premier article		1278-SES-002	AC					
5. Référence EDT ACQ Para 4.6.1	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale 6 MACA	13. Présentation subséquente Bloc 16	15. Total		2		2	
16. Remarques									
Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau la procédure d'essai du premier article modifié dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé		19. Prix estimé					

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-SES-003	Rapport d'essai du premier article		1278-HWT-009		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 4.6.3	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale Bloc 16	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		2		2
16. Remarques Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Présentation initiale (bloc 12) : L'entrepreneur devra soumettre le rapport d'essai du premier article dans un délai maximal de 30 jours ouvrables suivant l'exécution du test. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau le rapport d'essai du premier article modifié dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé		19. Prix estimé					

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-SES-006	Document de contrôle des interfaces (DCI) du SSCFT		1278-SES-006		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 4.8.1	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intrans	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale Bloc 16	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		2		2
16. Remarques Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Présentation initiale (bloc 12) : L'entrepreneur devra soumettre le document de contrôle pour les interfaces du système de soutien du commandement de la Force terrestre selon l'échéancier de l'entrepreneur ou selon la tâche TIES. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau le document de contrôle pour les interfaces du système de soutien du commandement de la Force terrestre modifié dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé		19. Prix estimé					

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-SES-007	Document de contrôle pour les interfaces ISDA		1278-SES-006		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 4.7.1	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection Bloc 16	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intrant	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale Bloc 16	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		2		2
16. Remarques Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Présentation initiale (bloc 12) : L'entrepreneur devra soumettre le document de contrôle pour les interfaces ISDA selon l'échéancier de l'entrepreneur. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau le document de contrôle pour les interfaces ISDA modifié dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-HWT-007	Plan Acceptation de Test		1278-HWT-007		AC	5	2		1
5. Référence ACQ EDT Para 4.5.3	6. Bureau demandeur PMO ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA				1
					AT				4
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale Proposition	13. Présentation subséquente Bloc 16		15.Total	5	2		6
16. Remarques Approbation (Bloc 8): L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours ouvrables après l'attribution du contrat. Soumission subséquent (Block 13): L'Entrepreneur doit soumettre le plan d'essai d'acceptation 20 jours ouvrables après révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-HWT-008	Procédures et description de l'essai d'acceptation		1278-HWT-008		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 4.9.1	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale 8 MACA	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		2		2
16. Remarques Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau les Procédures et description de l'essai d'acceptation modifiées dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé		19. Prix estimé					

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-HWT-009	Rapport de l'essai d'acceptation		1278-HWT-009		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 4.9.3	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence Bloc 16	11. En date du	12. Présentation initiale Bloc 16	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		2		2
16. Remarques Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Fréquence (bloc 10) : L'entrepreneur devra soumettre un rapport de l'essai d'acceptation avec chaque système livré. Présentation initiale (bloc 12) : L'entrepreneur devra soumettre le rapport de l'essai d'acceptation dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant l'essai d'acceptation. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau le rapport de l'essai d'acceptation modifié dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-SWS-001	Description des logiciels		1278-SWS-001		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 4.2.2	6. Bureau demandeur BP ISTAR	7. Inspection	8. Code d'approbation A Bloc 16	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale 4 MACA	13. Présentation subséquente Bloc 16		15. Total		2		2
16. Remarques Approbation (bloc 8) : L'autorité technique (AT) transmettra ses commentaires dans un délai maximal de 20 jours suivant la présentation initiale. Présentation subséquente (bloc 13) : L'entrepreneur devra soumettre de nouveau la description des logiciels modifiée dans un délai maximal de 20 jours ouvrables suivant la révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-001	Plan de soutien logistique intégré (PSLI)		1278-ILS-001		AC	5	2		1
5. Référence EDT ACQ Para 5.3.1 EDT ISS Para 1.3.2, 4.2.1, 6.1.1	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				1
					AT				2
					IRBA				
10. Fréquence R/ASR (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale Avec la soumission (voir le bloc 16)	13. Présentation subséquente ASREQ (voir le bloc 16)		15. Total	5	2		4
<p>16. Remarques</p> <p><u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires au sujet des présentations subséquentes du plan de soutien logistique intégré doivent être fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables de la réception de la révision. L'entrepreneur doit présenter une révision subséquente tenant compte des commentaires du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables après la réception des commentaires.</p> <p><u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : Le plan de SLI doit être révisé au besoin (R/ASR) par l'AT, et distribué suivant les exigences indiquées au bloc 14.</p> <p><u>Présentation initiale (bloc 12)</u> : L'ébauche du plan de SLI devra être soumise de nouveau aux fins d'évaluation par le Canada avec la soumission de l'entrepreneur. Le plan de SLI final devra être soumis dans les quatre-vingt dix (90) jours ouvrables après l'attribution du contrat (DACA).</p>									

<u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : Les révisions subséquentes doivent être présentées au besoin (ASREQ).							
17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé					

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-002	Plan de maintenance		1278-ILS-002		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.5.1 EDT ISS Para 1.3.2, 4.3.1, 6.1.3	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intrant	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence R/ASR (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale 4 MACA	13. Présentation subséquente ASREQ (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
16. Remarques <u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires au sujet des présentations subséquentes du plan de maintenance doivent être fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables de la réception de la révision. L'entrepreneur doit présenter une révision subséquente tenant compte des commentaires du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables après la réception des commentaires. <u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : Le plan de maintenance doit être révisé au besoin (R/ASR) par l'AT, et distribué suivant les exigences indiquées au bloc 14. <u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : Après acceptation du plan de maintenance, les révisions subséquentes doivent être présentées au besoin (ASREQ).									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-003	Liste des pièces de rechange recommandées (LPRR)		1278-ILS-003		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.6.1 EDT ISS Para 5.2.4, 6.3.2	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intrant	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence R/ASR (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale 4 MACA	13. Présentation subséquente ASREQ (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
16. Remarques <u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires au sujet des présentations subséquentes de la LPRR doivent être fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables de la réception de la révision. L'entrepreneur doit présenter une révision subséquente tenant compte des commentaires du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables après la réception des commentaires. <u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : La LPRR doit être révisé au besoin (R/ASR) par l'AT et distribué suivant les exigences indiquées au bloc 14. <u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : Les révisions subséquentes doivent être présentées au besoin (ASREQ).									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-004	Liste des outils et de l'équipement d'essai spécialisés		1278-ILS-004		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.8.6 EDT ISS Para 6.6.1	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence R/ASR (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale 5 MACA	13. Présentation subséquente ASREQ (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
16. Remarques <u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires de la révision sur les soumissions ultérieures de la liste des outils et de l'équipement d'essai spécialisés doivent être fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de l'ébauche. <u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : La liste des outils et de l'équipement d'essai spécialisés doit être révisée au besoin (R/ASR) par l'AT, et distribué suivant les exigences indiquées au bloc 14. <u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : La liste finale des outils et de l'équipement d'essai spécialisés devra être soumise de nouveau en tenant compte des commentaires de la révision du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception des commentaires. Les révisions subséquentes doivent être présentées au besoin (ASREQ).									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-005	Données techniques (Publications et dessins industriels)		1278-ILS-005		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.9.3 EDT ISS Para 4.4.1, 5.2.6	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale 5 MACA	13. Présentation subséquente ASREQ (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
16. Remarques <u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires formulés dans le cadre de la révision seront fournis par le Canada au plus tard 20 jours ouvrables après la réception de la version préliminaire des données techniques. <u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : L'entrepreneur devra faire une seule soumission avec les révisions des données techniques (Publications et dessins industriels). Les données techniques devront être distribuées selon le Bloc 14. <u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : L'entrepreneur devra soumettre les données techniques subséquentes en tenant compte des commentaires de la révision du Canada dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception des commentaires. Les révisions subséquentes doivent être présentées au besoin (ASREQ).									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-006	Plan directeur de la formation (PDF)		1278-ILS-006		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.10.1 EDT ISS Para 1.3.2, 4.5.1	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale 4 MACA	13. Présentation subséquente (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
<p>16. Remarques</p> <p><u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires de la révision seront fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de l'ébauche du plan directeur de la formation.</p> <p><u>Fréquence/Distribution (blocs 10 et 14)</u> : L'entrepreneur devra faire une seule soumission avec les révisions du plan directeur de la formation (PDF). Le PDF devra être distribué selon le Bloc 14.</p> <p><u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : L'entrepreneur devra soumettre la version finale du PDF en tenant compte des commentaires de la révision du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.</p>									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-007	Analyse des tâches de formation		1278-ILS-007		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.10.2	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intrans	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale (voir le bloc 16)	13. Présentation subséquente (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
16. Remarques <u>Approbation (Bloc 8)</u> : Les commentaires de la révision seront fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant l'analyse des tâches de formation. <u>Fréquence/Distribution (Blocs 10 and 14)</u> : L'entrepreneur devra faire une seule soumission avec les révisions de l'analyse des tâches de formation. L'analyse devra être distribuée selon le Bloc 14. <u>Première Soumission (Bloc 12)</u> : L'entrepreneur devra soumettre l'analyse des tâches de formation aux fins de révision et d'approbation dans les 30 jours suivant l'acceptation du plan directeur de la formation ou dans les 30 jours suivant l'acceptation du plan de maintenance, selon la plus tardive de ces deux dates. <u>Présentation subséquentes (Bloc 13)</u> : L'entrepreneur devra soumettre la version finale de l'analyse des tâches de formation en tenant compte des commentaires de la révision du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données	14.	1re		Subséqu.		
					Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique	
1278-ILS-008	Objectifs de rendement et vérifications des objectifs de rendement		1278-ILS-008	AC					
5. Référence EDT ACQ Para 5.10.2	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence R/ASR (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale (voir le bloc 16)	13. Présentation subséquente (voir le bloc 16)	15. Total		2		2	
16. Remarques <u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires de la révision des objectifs de rendement et des vérifications des objectifs de rendement seront fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la première soumission ou des révisions subséquentes. <u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : Les objectifs de rendement et les vérifications des objectifs de rendement devront être révisés au besoin (R/ASR) par l'AT, et distribués selon les exigences indiquées au bloc 14. <u>Présentation initiale (bloc 12)</u> : Les objectifs de rendement et les vérifications des objectifs de rendement devront être soumis dans les 30 jours suivant l'acceptation de l'Analyse du plan directeur de la formation. <u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : L'entrepreneur devra soumettre les objectifs de rendement et les vérifications des objectifs de rendement en tenant compte des commentaires de la révision du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-009	Trousse de formation		1278-ILS-009		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.10.3	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence R/ASR (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale (voir le bloc 16)	13. Présentation subséquente (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
16. Remarques <u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires de la révision de la trousse de formation seront fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la première soumission ou des révisions subséquentes. <u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : La trousse de formation doit être révisée au besoin (R/ASR) par l'AT, et distribuée suivant les exigences indiquées au bloc 14. <u>Présentation initiale (bloc 12)</u> : La trousse de formation devra être soumise aux fins d'évaluation et d'approbation par le Canada dans les 90 jours suivant l'acceptation des objectifs de rendement et les vérifications des objectifs de rendement. <u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : L'entrepreneur devra soumettre la trousse de formation en tenant compte des commentaires de la révision du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-010	Liste du matériel didactique recommandé		1278-ILS-010		AC				
5. Référence EDT ACQ Para 5.10.5	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intrans	AA				
					AT		2		2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale (voir le bloc 16)	13. Présentation subséquente (voir le bloc 16)		15. Total		2		2
16. Remarques <u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires de la révision seront fournis par le Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception de la liste du matériel didactique recommandé. <u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : L'entrepreneur devra faire une seule soumission avec les révisions de la liste du matériel didactique recommandé. La liste devra être distribuée selon les exigences indiquées au bloc 14. <u>Première Soumission (bloc 12)</u> : L'entrepreneur devra soumettre la liste du matériel didactique recommandé dans les 30 jours suivant l'acceptation des OP et vérifications des OP. <u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : L'entrepreneur devra soumettre la version finale de la liste du matériel didactique recommandé en tenant compte des commentaires de la révision du Canada dans les vingt (20) jours ouvrables suivant la réception des commentaires.									

17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé
--	-----------------------------------	------------------------

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-011	Plan de gestion de la configuration (PGC)		1278-ILS-011		AC	5	2		1
5. Référence EDT ACQ Para 5.13.2 EDT ISS Para 1.3.2, 5.6.1	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				1
					AT				2
					IRBA				
10. Fréquence R/ASR (voir le bloc 16)	11. En date du	12. Présentation initiale Avec la soumission (voir le bloc 16)	13. Présentation subséquente 45 DACA et ASREQ (voir le bloc 16)		15. Total	5	2		4
<p>16. Remarques</p> <p><u>Approbation (bloc 8)</u> : Les commentaires de la révision des soumissions subséquentes du plan de gestion de la configuration seront fournis par le Canada dans les vingt (20) jours suivant les premières révisions du contrat attribué.</p> <p><u>Fréquence/distribution (blocs 10 et 14)</u> : Le PGC doit être révisé au besoin (R/ASR) par l'AT, et distribué suivant les exigences indiquées au bloc 14.</p> <p><u>Présentation initiale (bloc 12)</u> : L'ébauche du plan de gestion de la configuration devra être soumise aux fins d'évaluation par le Canada avec la soumission de l'entrepreneur.</p> <p><u>Présentation subséquente (bloc 13)</u> : La version finale du plan de gestion de la configuration devra être soumise dans les quarante-cinq (45) jours ouvrables suivant l'adjudication du contrat (DACA). Les révisions subséquentes doivent être présentées au besoin (ASREQ). L'entrepreneur doit présenter une révision subséquente tenant compte des commentaires du</p>									

Canada dans les vingt (20) jours ouvrables après la réception des commentaires.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat	18. Nombre de pages estimé	19. Prix estimé							

LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT									
1. Numéro d'élément	2. Titre	3. Sous-titre	4. Numéro de l'élément de données		14.	1re		Subséqu.	
						Copie papier	Copie électronique	Copie papier	Copie électronique
1278-ILS-012	Fiche signalétique (FS)		1278-ILS-012		AC	5	2		1
5. Référence ACQ ÉDT Para 4.12.2, 4.13.1	6. Bureau demandeur Autorité technique	7. Inspection	8. Code d'approbation A (Bloc 16)	9. Intransit	AA				1
					AT				2
					IRBA				
10. Fréquence ONE/R	11. En date du	12. Présentation initiale Avec la soumission	13. Présentation subséquente (Voir Bloc 16)		15.Total	5	2		4
16. Remarques Approbation (bloc 8): L'autorité technique (AT) va envoyer des commentaires 20 jours ouvrables après l'attribution du contrat. Soumission Subséquent (Block 13): L'entrepreneur doit soumettre les fiches signalétiques 10 jours ouvrables après révision.									
17. Numéro du document ou de dossier du contrat		18. Nombre de pages estimé			19. Prix estimé				